

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Nantes

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : interne

Epreuve : Résolution de cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Mariam

Liberté
Égalité
Fraternité

À X, le 17 novembre 2020

Note à l'attention de

Monsieur le Directeur,

Préfigurateur du Secrétariat général commun (SGC)

à la préfecture de X et aux directions départementales interministérielles (DDI)

Objet : Impact de la Réforme territoriale de l'État pour le département de X

Annexes :

Annexe 1 : Bilan à mi-parcours de la création du SGC

Annexe 2 : Dépliant d'information

La constitution de Secrétariats généraux communs (SGC) aux préfectures et aux directions départementales interministérielles (DDI) s'inscrit dans la logique d'évolution de l'administration territoriale définie par le Premier ministre dans le décret du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration, qui constitue une réforme en tant que telle.

La préfecture de X est aujourd'hui engagée dans le processus de création d'un SGC, dont la présente note a pour objet d'expliquer l'articulation avec la réforme territoriale (I) et de présenter les éléments de mise en œuvre en matière de ressources humaines (RH), d'immobilier et de budget (II).

Un bilan de mi-parcours sera présenté en annexe, ainsi que

(I) LE SGC, UNE RÉPONSE AUX ENJEUX DE LA RÉFORME TERRITORIALE DE L'ÉTAT

1. La déconcentration

Le SGC est un instrument de la déconcentration, qui vise à confier aux échelons territoriaux des administrations le pouvoir, les moyens et la capacité d'initiative pour animer, coordonner et mettre en œuvre les politiques publiques définies au niveau national et européen, dans un but d'efficacité, de modernisation et de proximité des usages et des acteurs locaux.

La différenciation de la déconcentration et de la décentralisation est importante à rappeler dans le cadre de la pédagogie indispensable à la mise en œuvre du SGC auprès des agents concernés. Dans le cas de la déconcentration, il s'agit bien d'un service de l'État positionné, avec ses prérogatives et son autorité, à un échelon local, sous l'autorité du préfet.

La spécificité du SGC tient en sa nature interministérielle et au fait qu'il relève du ministère de l'Intérieur. Il est placé sous l'autorité du préfet de département et des chefs de service, au profit des missions du préfet de département et de son comité technique, ainsi que des Directions départementales interministérielles (DDI) et leurs CT. Il pourra se voir élargi aux services régionaux sur accord du préfet de région, et dans un deuxième temps après mise en place des aménagements concernant les services départementaux.

2. Enjeux du SGC

La mise en place du SGC, si elle est déjà engagée, correspond à une évolution dont la portée touchera l'ensemble des agents, dont il s'agira d'accompagner l'ensemble des paramètres : coordination des services en charge de sa mise en place, à commencer par ceux

qui forment les fonctions support (services RH, via la Plateforme régionale des ressources humaines, service achat via la Plateforme régionale des achats - PFRH, services informatiques via le Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication - SIDSIC), mais également l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale (FPT) du département. Ces derniers seront touchés ne serait-ce que dans leur environnement de travail, par les transferts d'agents qu'induvra le regroupement mobiliers et immobiliers nécessaire à l'implantation sur un site unique du SGC.

Il est important de rappeler que ce SGC découle de la circulaire du 2 août 2019 relative à la constitution de SGC communs aux préfetures et aux DDi, elle-même constituant une réponse gouvernementale à la demande exprimée localement d'une gestion déconcentrée des moyens de fonctionnement, pour davantage d'autonomie à l'échelle des collectivités territoriales, permettant de rapprocher la décision du besoin.

Une coordination et un dialogue permanents devront être maintenus, pour que l'ensemble des éléments afférents à cette réforme des services de la préfeture et des DDi soient compris et appréhendés par l'ensemble des acteurs et parties prenantes, notamment dans les domaines des ressources humaines (RH), de l'immobilier et du budget.

II) MISE EN PLACE DU SGC POUR LA PRÉFECTURE DE X

1. Objectif

Le SGC gère les fonctions et moyens mutualisés par le budget, les achats publics, les affaires immobilières, les services informatiques, la logistique, les ressources humaines (RH), le lien avec la médecine de la prévention et la mise en oeuvre des politiques d'action sociale pour les agents. L'objectif est d'améliorer la qualité des services rendus et de rationaliser les dépenses publiques, via davantage de modularité, tout en maintenant les capacités des directeurs de DDi et de préfetures à piloter leur structure. La coordination est notamment assurée par la structure de gouvernance collégiale présidée par le préfet avec son secrétaire général, les DDi et directions régionales.

2 - Focus sur les mesures principales

• Le budget

Les Secrétaires généraux aux affaires régionales (SGAR) sont responsables de BOP délégués de ce nouveau programme budgétaire 354, qui réunit les fonctions imputés auparavant aux budgets de l'administration territoriale d'État (307) et des moyens mutualisés des administrations déconcentrées (337).

Ils continueront d'être associés aux comités stratégiques et comités de pilotage, notamment pour le suivi des actions de transfert de l'ensemble des autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) engendrés par cette mutualisation, conformément au Plan de loi de finance 2020 (PLF).

Le montant des bénéfices, issus de ce regroupement immobiliers notamment, sera régulièrement communiqué afin que le nombre des emplois disponibles puisse être connu, notamment sur les fonctions d'ingénierie territoriale au niveau départemental.

• L'immobilier

La sollicitation du SIISSIC a été des plus utiles et doit être renouvelée dans la mesure où c'est la coordination avec les services informatiques qui permettra au préfet de répondre à la demande gouvernementale de site unique pour le SGC au plus vite.

L'organisation des postes de travail et le transfert des droits ^{informatiques} des agents est le préalable indispensable à leur transfert dans les nouveaux bureaux et à leur prise de fonctions. Il s'articulera avec le schéma des directions immobilières en région (SDIR), dans la mesure où les postes qui ne peuvent pas être transférés sur site unique à ce jour seront toutefois déplacés, mais selon une répartition par site fonctionnelle (RH, SIISSIC) et pas entité soutenue.

• Les ressources humaines

L'accompagnement RH a été placé depuis six mois parmi les priorités de la création du SGC, via une étude d'impact de la mutualisation (effectifs, emplois, compétences, organisation, conditions de travail).

La mise en place d'un référent de proximité auprès de chaque direction pour le SGC est planifiée en ce sens.

La communication avec les agents sera maintenue, notamment via 4. / 2.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Nantes

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : interne

Epreuve : Résolution de cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La lettre d'information mensuelle de la préfecture, en particulier pour rappeler que le transfert des agents se fait sur la base du volontariat, et sous de multiples formes (intégration directe, détachement, position normale d'activité, affectation ou reprise de contrats). La conservation de la rémunération et le droit de retour dans le ministère d'origine seront également rappelés dans la mesure où ils font l'objet de questionnements récurrents.

Le lien avec la PFRH a permis de finaliser le plan d'action RH avec recensement et coordination des dispositifs à mobiliser pour mutualiser les services - Le volet d'accompagnement RH est également défini, qui permet de couvrir l'essentiel des situations identifiées par les directeurs de service à ce jour : mobilités fonctionnelle et géographique, accompagnement des excédentaires de proximité, accompagnement collectif, prévention des risques psychotechniques.

Annexe 1 : Bilan de mi-parcours

Au terme de ces 6 premiers mois de préparation, le bilan des actions principales est le suivant :

- Conseil de pilotage départemental initial (juin 2020) : réalisé, utile en ce qu'il réunissait les pilotes des GT interservices (RH, immobilier, budget, organisation, systèmes d'information) -

Il a permis d'acter l'alimentation d'une communication bi-mensuelle à l'égard des agents.

- Conseil de pilotage de rentrée (septembre 2020) : réalisé, positif en ce qu'il a permis la validation de l'organigramme des agents concernés par le transfert via

- la cartographie, ainsi que le nouveau schéma mobilier et immobilier
- Galeries des transferts : prévu pour le 15 décembre, du fait du retard de la crise sanitaire - Il prendra en compte les retards de l'ensemble des DS concernant les difficultés de certains agents qui demandent des ajustements de date -

Annexe 2 : Dépliant d'information pour les agents

Nouveau SGC de la Préfecture de X

De meilleures conditions pour un meilleur soutien

Le SGC :

• Ce que c'est

Un service déconcentré de l'État à vocation interministérielle relevant du ministère de l'Intérieur, sous l'autorité du préfet de département.

• Ce qu'il fait

Le SGC est en charge de la gestion des fonctions support (achats, RH, logistique, immobilier, ressources informatiques et gestion courante)

Pour vous :

Afin de simplifier, moderniser, performer :

• Ce qui change

• Le nombre d'interlocuteurs dans les fonctions support : ⊖ d'interlocuteurs dans ⊕ de services dispersés pour ⊕ de clarté des démarches

• La marge de manœuvre :

⊕ d'autonomie pour gérer ⊕ efficacement

• Ce qui ne change pas :

• Vos droits (statut, rémunération, congés, temps de travail!..)

• Votre accompagnement RH (les interlocuteurs restent à votre disposition)

• Le dialogue

(conseillers mobilité carrière, FAQ actualisées régulièrement sur l'intranet...)

• La formation

(tutorat, e-formation, variées et toujours ⊕ adaptées à la situation de chacun) ... b. B...

